

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
l'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne	BUREAU ET RÉDACTION	Paris
et	Librairie E. LEMARIÉ	"
départements limitrophes	A DAMMARTIN-EN-GOËLE	les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent.	Un an..... 3 fr. 50

ECHOS DE LA SEMAINE

5 Octobre — Mise en liberté de l'auteur du détournement de trois millions et demi. M. Pingault est radié de la liste des courtiers assermentés de la Bourse du Commerce

6 Octobre. — Publication du décret nommant M. le baron de Courcel, sénateur, comme représentant de la République française, près de sa Majesté la Reine du royaume uni de grande Bretagne et d'Irlande, Impératrice des Indes, en remplacement de M. Ducrais, mis en disponibilité sur sa demande.

7 Octobre — Un incendie survenu à l'exposition d'Anvers détruit cinq ou six maisons appartenant à une restitution du vicil Anvers.

— Horrible drame causé par la misère Une pauvre mère de famille, dénuée de toute espèce de ressources, se suicide avec ses cinq enfants rue Henri Regnault à Paris.

8 Octobre — Election sénatoriale dans le département de la Loire. M. Waldeck Rousseau républicain est élu.

— M. Viger, ministre de l'agriculture, assiste à la distribution des récompenses du concours agricole de Limoges.

— M. Casimir-Périer, président de la

République assiste aux courses de Longchamps.

— Election législative dans le département du Calvados. M. de Saint-Quentin, rallié, est élu.

9 Octobre — La souscription du *Figaro* en faveur de la propagation de la découverte du docteur Roux atteint le chiffre de 193,578 fr. 85

10 Octobre — La rue Fondary à Grenelle est le théâtre d'un drame de misère. Une pauvre veuve plongée dans un dénuement complet, a recours à l'asphyxie pour se donner la mort avec ses deux jeunes enfants.

11 Octobre — Un garçon de recettes de la succursale du Crédit lyonnais à Roubaix, prend la fuite après avoir encaissé une somme 150,000 fr.

— La *Libre Parole* poursuivie dans la personne de son gérant, M. Millot et du directeur, M. Edouard Drumont devant les assises de la Seine, pour injures à la magistrature, est acquittée. M. Edouard Drumont est condamné par défaut à 3 mois de prison et 500 fr. d'amende.

CHRONIQUE LOCALE

MONTUYON

Elections municipales — Par suite des décès de MM. Poulain, conseiller

municipal et Liévin, adjoint, les électeurs de la commune de Monthyon ont été appelés à compléter la municipalité, les dimanches 23 et 30 Septembre dernier.

MM. Bouchet Felix, cultivateur, et Méry, boulanger, ont été élus à une très grande majorité.

Dimanche dernier, 7 Octobre, le conseil appelé à élire l'adjoint, choisissait, par 14 voix sur 12 votants, M. Vieujot, ancien entrepreneur de travaux publics, et conseiller municipal depuis 25 ans.

SAINI-PATHUS

M. Labour Edmond, le nouveau maire de Saint-Pathus, vient, à l'occasion de son élection, de faire une large distribution de vêtements d'hiver à tous les élèves de l'école de cette commune, garçons et filles.

Les pauvres non plus n'ont pas été oubliés.

M. Edmond Labour, animé des meilleures intentions, marchera sur les traces de son père et de son grand-père, ses prédécesseurs. Aussi, les habitants de Saint-Pathus se réjouissent-ils de voir l'écharpe municipale en d'aussi bonnes mains.

SILLY-LE-LONG

Au nombre des élèves reçus cette année à l'École polytechnique, figure le jeune Bourgeois, dont l'honorable famille habite la commune de Silly-le-Long. Après de sérieuses études faites au collège Stanislas, le jeune lauréat vient de voir s'ouvrir devant lui les portes de la première de nos écoles. Qu'il reçoive toutes nos félicitations bien méritées.

LE PLESSIS-BELLEVILLE

Lundi soir, le sieur Alexis Dugué âgé

de 46 ans, revenant du Bourget par le chemin de fer, était à ce que l'on croit en état d'ivresse, lors qu'arrivé à la station du Plessis-Belleville, il suivit, au lieu de son chemin, la direction de la voie montante et fut trouvé le lendemain matin vers 6 heures, sur la ligne, à 3 kilomètres de la gare étendu sans vie et ayant les deux pieds et le poignet gauche broyés.

On suppose que le malheureux se trouvant sous l'effet des vapeurs alcooliques, bien qu'il ne fut pas à proprement parler un buveur, aura été surpris par un train dont il n'aura pu se garer à temps.

Les obsèques de ce pauvre brave homme ont eu lieu mercredi à Lagny-le-Sec, au milieu d'une nombreuse assistance et du corps des pompiers dont il faisait partie.

Dugué qui était très estimé à Lagny-le-Sec, laisse une veuve et une fillette de 14 ans.

OGNES

Un triste accident, causé par l'imprudence de la victime, est arrivé dans cette commune, dimanche dernier. Un bœufier destiné à approvisionner la distillerie, commit l'imprudence de monter sur ses bœufs, et tomba si malheureusement que le lourd tombereau lui passa sur le travers du corps. Relevé immédiatement dans un piteux état, il fut reconduit à son domicile où il ne tarda pas à recevoir les soins du docteur Grenier appelé en toute hâte. Malgré de sérieuses blessures, tout fait espérer que cet accident n'aura pas de conséquences fâcheuses.

MONTAGNY SAINTE-FÉLICITÉ

Un journalier nommé Besançon, fut envoyé, lundi dernier, dans la mati-

née pour couper du maïs. En passant près d'une meule appartenant à M. Dieu, il s'y abrita pour allumer sa cigarette. Un moment après son départ la meule flambait; une étincelle ou l'allumette non éteinte, avait causé l'incendie. Cette meule contenait 100 gerbes de blé et 200 bottes environ de ratelages, le tout estimé 170 francs. Elle était assurée.

CHAALIS

On annonce le prochain mariage du prince Murat avec la baronne Arthur Hainguerlot, née Hervey, sœur de M^{me} Goldschmidt, veuve du baron Hainguerlot et petite-belle-fille du Maréchal Oudinot, duc de Reggio. Ce sont de grands noms de l'Empire qui s'unissent. La baronne Arthur Hainguerlot possède près d'Ermenonville, le magnifique château de Chaalis, qui fut laissé à son mari par la baronne de Vetry, sa tante.

ÉTAT CIVIL

VILLE DE DAMMARTIN

Du 24 Septembre. — Naissance de Suzanne-Marie-Louise Remy fille de Arthur-Léon Remy et de Adèle-Eugénie Meunier son épouse.

Du 24 Septembre. — Naissance de Alphonse-Jules Boulet, fils de Jules-Alphonse Doulet âgé de 28 ans, manouvrier et de Marie-Amable Charpentier son épouse.

Du 30 Septembre. — Naissance de Raymond-Alfred Lucet fils de Alfred-Marie Lucet et de Angèle-Adèle Lamécourt son épouse.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

DE DAMMARTIN

Audience du 41 Octobre 1891

Sont condamnés pour défaut d'éclairage, à 2 francs d'amende et frais:

Mélinet Charles de Rouvres; Tertez Joseph à Versigny.

Pour défaut de guidess, sont condamnés à 2 francs d'amende et frais: Chevance Alfred, Pontlevé Alexandre et Leverdez Jules, à Villeneuve; Guéneux Léon à Saint-Mard; Oger Maurice à Meaux.

Pour roulage, 2 francs d'amende et frais: Goby Baptiste à Juilly.

Contravention à un arrêté municipal Blondeau Prosper à Oissery, remis à un mois.

Pour passage sur terrain d'autrui, 2 francs d'amende et frais: Détry Eugène à Rouvres; Mélinet Charles à Rouvres; Brouet Eugène et Colletier Ernest à Ivorny.

Pour ivresse, à un franc d'amende et dépens: Corvisier Clément à Saint-Martin.

Pour dépôt sur un chemin, 3 francs d'amende et frais: Humbert et Duperraz à Bondy.

Pour délit, 1 franc d'amende et frais Deneyer à Thieux.

Les sieurs Daverdin, Chapelle et Roy, à Montgé, sont condamnés à 5 francs d'amende et frais pour avoir mis à mort comme de vulgaires canards, deux cygnes échappés de leur vivier.

Les dames Leclerc Honoré et Dromont Clémence, demeurant à Saint-Mard, dans une cour commune, sont accusées de ne s'être pas toujours traitées avec les honneurs dus à leur sexe. A l'époque des manœuvres, elles ont été prises aussi du désir de faire la petite guerre, et dame, dans le feu de l'action, le simulacre ayant paru trop anodin pour leur ardeur belliqueuse, elles en sont venues des paroles — assez relevées cependant —

aux voies de fait. Coût 3 francs d'amende et frais.

Le sieur Bonnin qui n'avait pas fait parler de lui depuis qu'il a tenté de dresser le chien de Jean de Nivelle, se plaint des injures qui lui ont été prodiguées par son voisin Caminade, un jour que paisiblement il balayait la devanture de son officine. Maître Bonnin n'eut pas d'humeur à entendre des grossièretés sans y répondre par d'autres amentes non moins vives et en résulte pour les deux champions une condamnation de 2 francs d'amende pour tapage sur la voie publique.

FAITS DIVERS

TRAMWAYS DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

Nous apprenons de source certaine dit notre confrère de Senlis, que les procès-verbaux des commissions mixtes, les projets de convention et les cahiers des charges ont été signés par les demandeurs en Concession, MM. Bervien et Flavien, et qu'ils ont été expédiés à M. l'ingénieur Bienvaux. Les entrepreneurs n'attendent plus que l'issue des formalités administratives. Pour constituer leur Société, qui fonctionnera aussitôt que le décret de concession sera publié à l'Officiel!

Nous sommes heureux de rassurer ceux qui douteraient encore de la réussite de ce projet.

Il ne serait pas étonnant que les premiers travaux ne soient en pleine activité au printemps prochain.

LE TABAC

Le gouvernement suisse défend à ses jeunes gens l'usage du tabac et les fumeurs n'osent pas fumer sur la voie publique.

Un eminent docteur vient de déclarer que pour la jeunesse, l'usage du tabac est une cause d'affaiblissement physique et moral.

UN CAS AS-SZ RARE

Une jeune femme de quinze ans, habitant un village de la Gallicie, a donné le jour à une petite fille. Jusque-là rien d'extraordinaire.

Mais, le jour même, à la même heure, la mère de la jeune femme donnait à la petite fille un oncle; mais le comble de l'extraordinaire c'est que la grand-mère de la jeune fille âgée de quarante et un an donnait deux heures après une grand-tante à la première petite fille.

Donc, il y a, dans ce bienheureux pays, une grand-tante moins âgée de deux heures que sa petite niece.

HIVER PRECOCE

Des signes certains, paraît-il, ne permettent plus de compter sur une période de température douce avant l'été de la St-Martin.

Les chasseurs et les paysans ont observé le passage des geais, trois semaines avant la période habituelle d'octobre.

Maintenant, les petits oiseaux s'en vont par bandes au lieu d'attendre novembre.

Enfin, le gibier d'eau qu'on n'aperçoit guère avant la fin d'octobre, a fait ces jours-ci son apparition.

C'est l'hiver précoce, sinon rigoureux qui s'annonce de la sorte.

Souignons aux malheureux.

CONSEIL GENERAL

Nous apprenons que le Conseil général de Seine-et-Marne va être convoqué à bref délai en session extraordinaire.

Serait-ce pour prendre une décision au sujet des lignes de chemin de fer d'intérêt départemental, dont on n'a pas entendu parler depuis le mois de novembre dernier?

PRESSE LOCALE

Le journal *La Liberté de Seine-et-Marne*, fondé par M. Jean Bourlier, vient de faire sa réapparition, sous l'intelligente direction de son fondateur qui s'est assuré préalablement la collaboration d'amis dévoués, dont le talent littéraire permet d'augurer pour cette feuille, un brillant début et une longue carrière.

LES VENDANGES DANS LE PARISIS

Les vendanges viennent de commencer à Argenteuil, Sannois, Cormeilles, Carrieres-Saint-Denis, Houilles, Sartrouville et dans toute la région du Parisis.

On ne rencontre dans les rues des villages et sur les chemins que voitures chargées de baquets, de cuves, de bœux et de paniers.

L'affluence à la loue qui a lieu tous les matins, pendant la durée des vendanges, est considérable à Argenteuil.

Des journaliers y viennent de Join et beaucoup d'ouvriers sans travail s'y rendent de Paris, campant plus d'une semaine à la belle étoile, ou sous des tentes improvisées.

D'après les prévisions des vignerons, la récolte de 1894 égalera en quantité celle de 1893 et sera donc très satisfaisante.

Mais la chaleur ayant manqué en ces temps derniers, on craint que la qualité ne soit pas égale à celle de l'an dernier.

Les pressoirs fonctionnent déjà partout et, à toutes les vitrines des mar-

chands de vins etale l'assoigne: -Vin d'Argenteuil.

La grande fête des vendanges s'ouvrira, dimanche et lundi prochains, suivant la tradition, les travaux de vignoble parisiens.

USINE MOYSTER

Une usine comme en voit peu!

On a procédé il y a quelques jours au recensement des employés des fondries Krupp à Essen. La somme totale donne 17.167 employés et ouvriers, dont les enfants sont au nombre de 15.658.

LA VENTE D'UN TRESOR

Mardi, à trois heures, a eu lieu, dans la salle des Domaines, rue des Ecoles, la vente aux enchères, d'un trésor, que des ouvriers carriers au service de M. Deligne, entrepreneur à Quers, avaient découvert le 23 août dernier, dans une carrière de la forêt domaniale de Villefermoy (Seine-et-Marne).

Ce trésor consistait en dix-sept pièces d'or cachées dans un vase.

En voici la nomenclature:

Un écu d'or Charles VII, deux écus d'or Louis XII (dont un au porc-épic), dix écus d'or François I^{er} (dont un à croixette, un de Bretagne et trois de Dauphiné), un écu d'or Henri II, un écu d'or de Philippe II d'Espagne et deux de Jean III du Portugal.

Les quatre ouvriers qui avaient mis à jour ce petit trésor assistaient à la vente.

Ils étaient arrivés joyeux, endimanchés, espérant que la vente atteindrait un prix élevé.

Malheureusement, peu d'amateurs se trouvaient dans la salle.

Les dix-sept pièces ont été adjugées à plusieurs acheteurs, au prix total de 137 francs.

LES CERTIFICATS DE COMPLAISANCE

Les certificats de complaisance peuvent coûter cher à leurs signataires.

On peut en juger par ce qui vient d'arriver à un médecin parisien.

Dernièrement un jeune soldat, en cougé dans sa famille à Paris, s'avisa pour obtenir une prolongation, de faire demander par sa mère, à un médecin de son quartier, un certificat constatant que son grand-père était très malade.

Or, le grand-père était mort depuis deux ans.

Néanmoins, le médecin, sur la foi de ce que lui raconta sa cliente, donna le certificat demandé, ce qui lui rapporta 3 francs.

Mais le truc fut découvert. Le médecin vient de comparaître devant la huitième chambre du tribunal de la Seine, qui pour cette infraction aux prescriptions du code, l'a condamné à trois mois de prison et 100 francs d'amende, avec application, toutefois de la loi Béranger.

POUR LES APICULTEURS

Il était un dogme universellement reconnu par les apiculteurs et les entomologistes, c'est qu'un essaim d'abeilles n'a jamais qu'une seule reine et qu'elle combat jusqu'à la mort toute rivale qu'on serait tenté de placer auprès d'elle. Or, on peut voir actuellement à Vienne une ruche gouvernée par deux reines, et celles-ci vivent dans la plus cordiale entente. Plusieurs savants ont contemplé ce phénomène. Ils ont vu les deux souveraines, chacune accompagnée de sa cour, se rencontrer et échanger des démonstrations affectueuses. Séance tenante, ils ont rédigé un procès-verbal constatant le fait, procès-verbal légalisé et signé par tous les témoins. On ne peut s'empêcher de déplorer que les abeilles, seul peuple dont l'admirable constitution fonctionnait depuis des siècles sans avoir jamais été modifiée, entrent à leur tour dans la voie des révolutions...

ARRESTATION D'UN FINANCIER

Lundi après-midi, un receveur de rentes, M. Etienne Caron, dont les bureaux sont situés quai de Bellevue était appelé au cabinet de M. le Juge d'Instruction. Il s'y rendit escorté du commissaire de police. Là il fut l'objet d'un mandat de dépôt et on l'écrasa à la maison d'arrêt sous l'inculpation d'escroqueries et abus de confiance.

Ce financier véreux menait la vie à grandes guides. Ses dupes sont nombreuses. Le passif doit s'élever à plus de 100.000 francs.

Caron avait été déclaré en état de faillite ouverte par jugement du tribunal de commerce de Meaux.

L'affaire Giroux

Les journaux locaux et de Paris continuent leurs enquêtes et leurs recherches au sujet de la disparition du commis épiciier de Meaux.

Jusqu'ici, le mystère qui entoure cet événement ne s'est pas encore dissipé et malgré les efforts de la police, on n'est toujours réduit à des conjectures plus ou moins invraisemblables. Cependant, d'après certains témoignages, il ne paraît pas douteux, aujourd'hui, que Giroux a pris la clef des champs avec l'argent de son patron et s'est dirigé vers Paris pour y rejoindre, peut-être, une compagne destinée à partager pendant quelques jours, le fruit de son indélicate action.

Le malheureux charretier Allard, contre lequel les plus redoutables soupçons semblaient s'être accumulés, a été enfin mis en liberté sans qu'il lui soit même venu à la pensée de protester contre son arrestation arbitraire.

Voici le récit des faits d'après les témoins qui affirment avoir vu Giroux le mardi, 2 Octobre à 8 heures du soir, c'est-à-dire environ une heure après la disparition.

S'étant rendu de Vinantes à Thieux, où il arrivait à 8 heures chez M. Fort, aubergiste, pour y dîner à la hâte, Giroux fut reconnu et répondit qu'il avait été effet employé à la succursale de la maison Potin à Meaux, mais que depuis, il restait à Paris.

Dans la conversation qu'il eut avec la femme du garde sémaphore de la halte de Thieux, il tint à peu près le même discours et prit le train de 9 heures pour Paris.

Quant à la famille Giroux, elle est toujours dans la désolation, dit notre confrère du *Seine-et-Marne*.

Le père, qu'on de nos amis a interrogé hier, ne peut pas croire que son fils se soit enfui en volant son patron.

« C'est un très honnête garçon, dit-il, et je suis convaincu que l'aubergiste de Thieux se trompe lorsqu'il affirme que son hôte et mon fils ne font qu'un. Il a été victime d'une ressemblance. »

Le juge d'instruction a interrogé hier le malheureux père qui ne lui a rien appris de nouveau.

Il paraît cependant assez étrange que Giroux, s'il s'est vraiment enfui, comme on est fondé à le croire, n'ait pas écrit à ses parents pour les rassurer sur son sort.

Sa famille n'a rien reçu de lui et elle ne sait absolument rien.

Cette affaire est véritablement mystérieuse, et nous ne serions pas étonné qu'elle entrât dans une phase nouvelle.

SCEAUX & ARMOIRIES

Dammartin et ses environs

JEAN-ROUGET DE FORFERY

Écuyer - Ile-de-France - 1280

Seau rond de 35 mill. — Arch. nat. S. 5121, n. 19

Armorial. Un plein à la bordure.

.....OUGET DE FROJERIE D'ESCUIE

Seal Jean Rouget de Frofery, écuyer,

Appendu à une charte du mois de Décembre 1280.

PHILIPPE DE ROISSY

Chevalier - Paris 1226

Fragment de Seau rond d'environ 55 mill.

Arch. nat. S. 2402, n. 15

.....HILLI.....

Appendu à la charte de *Philippus de Roussiac miles*, qui approuve comme Seigneur féodal, une vente faite à l'abbaye de Saint-Deuis, Décembre 1226.

ROBERT DE JUILLY

Grand prieur de France 1372

Fragment de seau rond de 33 mill. Arch. nat. accords

Écu à la croix fleuronée, brisée d'un lambel de cinq pendants; timbré d'une damoiselle et supporté par deux lions.

.....OBERTI D.....

Sigillum Roberti de.....

Appendu à une charte du 13 Septembre 1372.

EUDES DU TREMBLAY

Chevalier - Paris 1222

Seau rond de 48 mill. Arch. Nat. S. 2321, n. 37

Armorial deux fasces.

SIGIL : ODONIS DESTREMBLAY

Sigillum Odonis des Tremblai

CONTRE-SCEAU

Dans le champ, une fleur de lys à pistils, sans légende.

Appendu à l'approbation d'une vente faite à l'abbaye de Saint-Denis par *Odo de Tremblai, miles, et Helvidis sa femme*, Juillet 1222.

A. BRUYET

Métreur en Bâtimens
108, Grande rue. 108
à DAMMARTIN, (Seine-et-Marne).

TRAVAIL VOIGNÉ — ACTIVITÉ

Étude de M. OPOIX, notaire à NOZON-EN-BRIE
(Seine-et-Marne)

DOMAINE DE LUMIGNY A LOUER

pour entrer en jouissance le 1^{er} Mars 1895
La ferme de la Ville du bois, située
communes de Lumigny et Nesles com-
prenant :

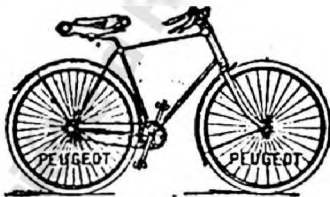
1^o Bâtimens d'habitation et d'ex-
ploitation; 2^o 160 hectares environ
de terres et prés, à proximité des
gares de Fontenay et Marles et des
marchés de Coulommiers et Nangis.

S'adresser : à M. Bol, régisseur du domaine au
château de Lumigny et à M. Opoix, notaire.

CABINET MÉTALLURGIQUE CHARBONS EN GROS

Achille OFFROY
à Dammartin

seul agent pour les Bicyclettes PEUGEOT
dans les cantons de Dammartin, Claye et
Nanteuil-le-Haudouin.



ARMES DE St-ETIENNE

PAPIER D'ARMÉNIE

5 cent. la Pochette pour 12 usages
Remise aux dépositaires



Vincent BERTHAULT et FILS

HORTICULTEURS à Saint-Mard

Lauréats de concours spéciaux à la
Société Centrale d'Horticulture de
France et du département de la Seine;
1^{er} et 2^{es} prix aux expositions de Paris et
à l'exposition universelle de 1889. —
Nombreuses récompenses ou médail-
les, or, vermeil et argent.

Culture spéciale de graines, fleurs, légu-
mes et racines fourragères.

Vente de graines

Près de l'église de SAINT-MARD.

POUR EVITER LES MALADIES, LISEZ LE Journal de la Santé

(CRÉÉ EN 1864)
Paraisant tous les DIMANCHES
de 27 pages avec gravures dans le texte
Conseiller médical indispensable à la famille

Chaque numéro contient 25 articles instructifs
d'utilité pratique et de lecture agréable.

52 Abonnements gratuits. — 3 Spécimens franco

Abonnement par an : France : 6 f. Union postale : 8 f.
Bureaux : 6, Boulevard Montmartre, Paris. (Mlle)

à LOUER à DAMMARTIN
Maison Bourgeoise

avec Jardin, Ecurie et Remi-
se sise, 3, rue de l'Hôtel-
Dieu.

Pour visiter s'adresser même rue
N 5.

MUSÉE DES FAMILLES ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur deman-
de affranchie. — Librairie Ch. Delagrave. 15
rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.
Abonnements : Un an, 6 fr; Six mois
3 fr.

Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Imu. E. Lemarié Dammartin.